



COMMUNE DE VERANNE

MAIRIE

1 place de la mairie - 42520 VERANNE

Tel : 04.74.87.37.52 / Fax : 04.74.87.42.15

Courriel : [mairie@veranne.fr](mailto:mairie@veranne.fr)

Site internet : veranne.fr

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE  
VERANNE ET DE ROISEY  
Révision de la Réglementation des boisements

**ELECTION DES MEMBRES PROPRIETAIRES**  
(article L.121-4 du code rural)

# AVIS

## AUX PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS DE LA COMMUNE DE VERANNE

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier comprend trois propriétaires par commune, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le Conseil municipal.

Les propriétaires de biens fonciers non bâtis sont informés que le Conseil Municipal se réunira le **28 mai 2024 à 20h00** afin de procéder à l'**élection des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis** appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Les candidats sont priés de bien vouloir se faire connaître en Mairie. Les candidatures seront reçues jusqu'à l'heure de la réunion précisée ci-dessus.



Veranne, le 17 avril 2024

Le Maire,

Michel BOREL